

Madame, monsieur,

Comme vous le savez, votre ordre professionnel vous autorise depuis peu de temps à exercer vos activités par le biais d'une société par actions. Par conséquent, vous pouvez dorénavant profiter de nombreux avantages fiscaux importants. Pour votre information, l'avantage majeur de l'incorporation découle des économies d'impôt qui peuvent être générées sous cette structure. En outre, ces économies peuvent permettre de dégager un rendement supplémentaire qui n'aurait pas été obtenu autrement.

Comment dégager des économies d'impôt ???

Dès que vous conservez une partie de vos honoraires dans votre société, vous réalisez des économies d'impôt, car le taux d'impôt corporatif (19%) est inférieur au taux d'impôt personnel maximum (48.22%).

Quel peut être l'étendue de cet avantage fiscal ???

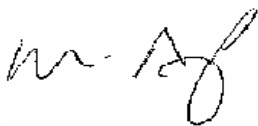
La réponse à cette question dépend de vos situations financière et fiscale personnelles. Vous trouverez ci-dessous l'impact monétaire d'une incorporation de vos activités pour différentes hypothèses.

Rendement annuel réalisé sur les économies	Économies de 20,000\$ par an pendant 10 ans	Économies de 20,000\$ par an pendant 20 ans
5%	70,000 \$	272,000 \$
6%	80,000 \$	333,000 \$
7%	91,000 \$	402,000 \$

Comment profiter de cet avantage ???

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir des conseils adaptés à vos réalités financière et fiscale. À la Financière Banque Nationale (www.financierebn.com/fr/marc-andrefournier), nous vous aiderons à déterminer l'avantage fiscal d'une incorporation. En outre, nous vous aiderons avec la gestion de votre portefeuille. La société Medcorp (www.medcorp.ca) vous aidera quant à elle avec la constitution de votre société, puisqu'elle se consacre exclusivement sur l'incorporation des sociétés de professionnels.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marc-André Fournier, CA, MBA, GPC
Conseiller en placement, Financière Banque Nationale
Tél. : (514) 871-4308
Courriel : marc-andre.fournier@fbn.ca